



## Des Aides Fiscales pour votre financement

**L'ADHÉSION EST DÉDUCTIBLE DE L'IS  
ET ÉLIGIBLE AU CRÉDIT D'IMPÔT FAMILLE !**

L'aide à la petite enfance est au cœur des politiques gouvernementales et vous permet de bénéficier d'aides fiscales importantes sur sa participation à une crèche d'entreprise :

**50 %**

De crédit d'Impôt Famille.

jusqu'à  
**33,3 %**

d'économie supplémentaire sur le solde restant pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (déduction du bénéfice imposable de 15 % à 33,3 % selon votre taux d'imposition).

### CONCRÈTEMENT, QUEL COÛT POUR VOTRE ENTREPRISE ?

Exemple pour 1 forfait annuel de 5 jours\* par semaine et 11 h/jour.

NIVEAU DE BÉNÉFICE DE VOTRE ENTREPRISE	0 €	0 < 50 000 €	50 000 € <
Participation initiale (forfait annuel TTC)	<b>8520 €</b>	<b>8520 €</b>	<b>8520 €</b>
Crédit d'impôt famille (50 %)	- 4 260 €	- 4 260 €	- 4 260 €
Allègement fiscal (impôt sur les sociétés) 15 %	•	- 1 278 €	•
Allègement fiscal (impôt sur les sociétés) 33,3 %	•	•	- 2 811,60 €
Reste à charge de l'entreprise	4 260 € soit 355 €/mois	2 982 € soit 248,50 €/mois	1 448,40 € soit 120,70 €/mois

\*Nous proposons également des forfaits annuels de 2,3 ou 4 jours par semaine. Pour en savoir plus nous contacter (voir au dos).